



Le 19 février 2025

Destinataires : Conseil exécutif
Secrétaires ou délégués de section

Réservation de vols et d'hôtel

Vols :

L'ACCTA s'est associée à Maritime Travel pour s'occuper de toutes les réservations de vols pour se rendre au congrès de 2025 à St. John's. Nous avons obtenu des rabais pour chaque compagnie aérienne utilisée pour réserver les vols pour le congrès - Air Canada, WestJet et Porter. Pour réserver vos vols, suivez ce lien ([Réservation de vols pour le congrès](#)) et remplissez le formulaire. Les membres recevront directement la confirmation de leur réservation de vol.

Informations importantes à retenir lors de la réservation des vols :

1. Les tarifs flexibles d'Air Canada, ou le type de tarif équivalent avec WestJet et Porter Airlines, seront utilisés :
 - a. WestJet - Econo Flex
 - b. Porter – Flexible
2. Les achats seront basés sur des vols aller-retour entre votre domicile et St. John's, TNL (le « tarif régulier de type Flex »). Les membres disposeront d'une certaine latitude en ce qui concerne leurs réservations, par exemple en partant d'un point d'origine différent ou en retournant vers une destination différente, ou encore en réservant une classe de tarif supérieure. Toute augmentation du coût d'une réservation due à des choix personnels par rapport au tarif normal de type flexible sera à la charge du membre. Dans ce cas, le tarif de type flexible le plus bas sera utilisé pour calculer la différence, et le membre sera responsable du remboursement de tout coût supplémentaire à l'ACCTA.
3. Il incombe aux membres de trouver le tarif aérien de type « Flex » le plus bas possible, mais d'autres facteurs seront pris en considération pour approuver les vols préférés sélectionnés si le coût est plus élevé : La durée du voyage, l'heure de départ et d'arrivée, le nombre de correspondances et les vols alternatifs acceptables seront pris en compte.
4. Tous les efforts raisonnables seront faits pour répondre à votre choix de vol préféré, mais ils ne peuvent être garantis.

THE VOICE OF CANADA'S AIR TRAFFIC CONTROLLERS | LA VOIX DES CONTRÔLEURS AÉRIENS DU CANADA

5. Si vous avez déjà soumis votre inscription en ligne pour le congrès avec vos choix de vols préférés, le bureau national de l'ACCTA les soumettra directement à Maritime Travel pour vous. Maritime pourrait communiquer avec vous pour confirmer l'exactitude de vos renseignements, comme le nom tel qu'il apparaît sur vos documents de voyage et la date de naissance.
6. Si vous avez des questions ou des problèmes, envoyez un courriel à l'adresse suivante : convention@catca.ca.

Réservation de nuits supplémentaires à St. John's, TNL - Delta Hotel

Les tarifs contractuels pour les séjours à l'hôtel ont été garantis pour les trois jours précédant le congrès jusqu'à trois jours suivant le congrès (nuits des 29, 30 et 31 mai et des 5, 6 et 7 juin) pour tous ceux qui souhaitent arriver tôt ou rester tard pour profiter des sites touristiques et de l'hospitalité de Terre-Neuve.

Les tarifs des chambres sont les suivants :

1. Chambre Delta (vue sur la ville) - 243 \$/nt plus 4 % de taxe sur le tourisme et 15 % de TVH
2. Chambre Premier (vue sur le port) - 263 \$/nt plus 4 % de taxe sur le tourisme et 15 % de TVH.

Si vous prévoyez d'arriver tôt ou de rester tard et que vous souhaitez bénéficier de ces tarifs à l'hôtel Delta St. John's, veuillez contacter Kim Finlay directement à l'adresse kim.finlay@whg.com pour effectuer votre réservation auprès de l'hôtel.

Les membres qui choisissent d'arriver tôt ou de rester tard recevront leur propre numéro de confirmation pour le séjour. Ces réservations seront liées aux réservations faites par l'ACCTA pour le congrès, de sorte que vous n'aurez pas à changer de chambre. Vous recevrez un numéro de confirmation de réservation différent du bureau national de l'ACCTA pour votre séjour pendant le congrès.

Mise à jour des allocations journalières

Les allocations journalières communiquées dans le bulletin du 24 janvier 2025 ont été mises à jour pour s'aligner sur les changements apportés aux allocations du CMNC. L'allocation du souper est désormais de 60\$ et l'allocation journalière totale, y compris les faux-frais, est de 130\$, ou de 105\$ par jour sans les faux-frais.

Solidairement,

Scott Loder
Vice-président exécutif